

PAGES DOCUMENTAIRES

doc
CA1
EA9
R104
FRE
1967 mai



CANADA

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

Dept. of Foreign Affairs
Min. des Affaires étrangères
MAY 26 2004
Return to Departmental Library
Retourner à la bibliothèque du Ministère

No. 104

(révisé en mai 1967)

LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

Les parcs nationaux du Canada, créés pour maintenir dans leur beauté naturelle certaines régions du pays, font face à un essor de la vie en plein air dont les exigences remettent en question les idées traditionnelles dans ce domaine.

La majorité des Canadiens peuvent voyager et prendre des vacances à très bon compte aujourd'hui, surtout s'ils séjournent dans les parcs publics aménagés pour le camping et le stationnement des roulottes. De bonnes routes, d'excellents services de transport, des ressources et des loisirs accrus leur permettent de fréquenter plus souvent et en plus grand nombre les parcs fédéraux et provinciaux et les terrains de divertissement en plein air.

Le nombre de visiteurs augmente chaque année dans les 19 parcs nationaux. Il a presque triplé depuis 1958. Quelque 12 millions de visiteurs envahissent chaque année nos parcs nationaux. Il n'est donc pas étonnant que les parcs groupés dans les montagnes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique accueillent le tiers de ces visiteurs, bien que les grandes agglomérations urbaines en soient éloignées de 2,600 milles.

Nous voilà loin de 1887, année de l'aménagement du premier parc national, celui des montagnes Rocheuses en Alberta. Ses 260 milles carrés représentent aujourd'hui peu de choses, si l'on songe que les parcs nationaux ont une superficie totale de 29,275 milles carrés, soit presque l'équivalent du Nouveau-Brunswick et de l'île-du-Prince-Édouard réunis.

Administration

Le réseau des parcs nationaux est bien établi à l'heure actuelle. Toutefois, la conservation et l'usage rationnel de ces parcs dépendent en fin de compte de l'attitude du public. Il lui faut comprendre que les parcs sont là pour son agrément, mais qu'il faut aussi en sauvegarder la beauté naturelle pour l'avenir. Ce sont des biens publics et le gouvernement doit voir à les rendre accessibles par des routes et des pistes en plus d'y aménager les abris et les installations nécessaires. Cependant, la fréquentation accrue des parcs en